



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 17 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dix-septième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq (2025-06-17), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2025-06-110

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2025-06-111

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

1- **OUVERTURE DE LA SESSION**

2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3- **ADOPTION PROCÈS-VERBAL: MAI 2025**

4- **RAPPORT DU MAIRE – ANNÉE 2024.**

5- **CORRESPONDANCE**

FINANCE

6.0 Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Mai 2025.

7.0 Dépôt du rapport trimestriel – Juin 2025.

ADMINISTRATION

8.0 Autorisation des comptes à payer en juin 2025 et autres comptes payés affectant l'année 2025.

9.0 Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.

10.0 Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat.

11.0 Tous sujets relatifs – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

12.0 Tous sujets relatifs – Chemin de la Grande Ligne, rang Viens, rang Roy et rang Parent.

13.0 Tous sujets relatifs – Changement de divers ponceaux.

14.0 Tous sujets relatifs – Mandat à Therrien Couture Joli-Cœur.

15.0 Tous sujets relatifs – Personnel.

16.0 Tous sujets relatifs – Résolution générale / Signataires.

17.0 Tous sujets relatifs – Décompte no.1 / Asphaltage rue Céline et Sylvain.

18.0 Tous sujets relatifs – Décompte no.1 / Asphaltage chemin de la Grande-Ligne.

19.0 Tous sujets relatifs – Personnel électoral.

20.0 Tous sujets relatifs – Demande / Club de 3 et 4 roues de l'Estrée.

21.0 Tous sujets relatifs – Entente CPE l'Amus'Ailes.

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DES SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS

22.0 Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.

VOIRIE MUNICIPALE

HYGIÈNE DU MILIEU (environnement)

URBANISME

23.0 Tous sujets relatifs – Avis de motion et adoption du projet de règlement no.442-2025.

LOISIRS

24.0 Tous sujets relatifs – Taux horaire location de glace saison 2025-2026.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13
MAI 2025**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 13 mai 2025 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2025 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Marcel Gaudreau, dépose et présente son rapport portant sur les états financiers de l'Année 2024.

RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE 2024

En vertu de la loi, voici le rapport 2024 portant sur la situation financière de la municipalité. Il traitera du rapport financier des vérificateurs pour l'année 2024, donnera un aperçu des réalisations 2024 et que des orientations générales qui ont du budget 2025.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2024

Revenus	7 505 537\$
❖ Moins les dépenses/charges	(6 043 961\$)
❖ Excédent de l'exercice avant affectations	1 461 576\$
❖ Moins les revenus d'investissement	(676 242\$)
❖ Excédent de fonctionnements de l'exercice avant conciliation	785 334\$
❖ Éléments de conciliation à des fins fiscales	<u>1 019 131\$</u>
❖ Excédent (déficit) de fonctionnements	1 804 465\$

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

Au cours de l'année 2024, la municipalité a poursuivi l'application de son *Plan stratégique de Réfection des Infrastructures routières* prévoyant, entre autres, les travaux d'asphaltage de la rue Gabrielle et rue du Klondike. Ces travaux ont été effectués à même les sommes planifiées au budget, et les différents programmes provinciaux.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2025

La valeur imposable du rôle d'évaluation foncière 2025, déposé le 15 août 2024 :

- ❖ Se chiffre à 730 489 400\$;
- ❖ Comparativement à 712 478 400\$ en 2024.

2025-06-113

**PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE 2024 SUR LA SITUATION
FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le Rapport du Maire 2024 concernant la situation financière de la municipalité doit être publié dans un journal;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil décrète que le Rapport du Maire 2024 concernant la situation financière soit publié dans le Journal L'Express.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2025-06-114

**RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTRICE
GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MAI 2025**

Soumis au conseil : Rapport verbal fait au conseil municipal lors de la session régulière du 17 juin 2025 par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 17 juin 2025 de la directrice générale/greffière-trésorière pour mai 2025.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.

2025-06-115

RAPPORT TRIMESTRIEL – JUIN 2025

Soumis au conseil : Rapport trimestriel de juin 2025 déposé par la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte, entérine et approuve le rapport trimestriel déposé par la directrice générale/greffière-trésorière pour juin 2025.

QUE, malgré la façon de faire prévue dans la Loi, ce conseil demande de poursuivre la production des rapports financiers de manière trimestrielle.

2025-06-116

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2025 & COMPTES
PAYÉS OU À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2025**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer ou payer;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en mai 2025 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juin 2025 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve et ratifie les autres comptes payés ou à payer affectant l'année 2025.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN

Aucune suite.

2025-06-117

**AUTORISATION DU CONSEIL - PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard**

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve les dépenses suivantes :

1. Viridis : nettoyage train 1 et bassin 1 : 5 754.98.-\$, plus taxes,
 2. Gosselin : achat de 2 moteurs pour dégrilleur : 1 671.12.-\$, plus taxes,
 3. David Boudreau : banque d'heure site internet : 500.00.-\$,
 4. M105 : vœux Vacances : 340.00.-\$, plus taxes,
 5. École l'envolée : bourse de finissant; 100.00.-\$,
 6. Pavage Montérégie : travaux de nids-de-poule : 9 900.-\$, plus taxes,
 7. Drumco : Remplacer le contrôleur de la génératrice à l'usine : 4 751,19.-\$, plus taxes,
 8. FQM : maintien de l'équité salariale : 6 600.-\$, plus taxes,
 9. Sanivac : pompage de 7 regards et nettoyage des stations PP1 et PP2 : 2 609,45.-\$, plus taxes,
 10. Carange Solution : Licences Munia AI : 1 560,00.-\$, plus taxes,
 11. Sports-inter plus : Achat de filet de soccer; 7 653,20.-\$, plus taxes,
 12. GNR Corbus : ventilation bloc sanitaire : 5 076,28.-\$, plus taxes,
 13. Clôture Eques.com : Installation de poteaux pour filet de soccer : 6 920.00.-\$, plus taxes,
 14. Les Équipements Pinso ltée : location de dompeur pour parc Langevin : 2 850.00.-\$, plus taxes,
 15. Émondage sur mesure : Abattage d'arbre mort : 1 600.-\$, plus taxes,
 16. Équipements Robert : plaque vibrante : 1949,00.-\$, plus taxes,
 17. Stinson : Location Unité # 426 : 3 000,00.-\$, plus taxes,
- QUE** les sommes requises pour le paiement des points 11, 13 et 14 soient pris à même le poste 55-162-00-000.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – PROCESSUS DE RÉVISION DU SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
LA HAUTE-YAMASKA – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté une nouvelle version du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 mai 2025 par sa résolution numéro 2025-05-151;

ATTENDU QUE le projet de schéma a été travaillé en collaboration entre la MRC et les services de sécurité incendie œuvrant sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE ce projet de schéma a été transmis à la municipalité le 15 mai 2025, accompagné du projet de plan de mise en œuvre;

ATTENDU QU'il revient aux municipalités locales d'adopter le plan de mise en œuvre par résolution;

ATTENDU les articles 15, 16 et 17 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le plan de mise en œuvre tel que soumis.

2025-06-119

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
SUR SEO POUR LE RANG PARENT, RANG ROY, RANG VIENS ET
CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE.**

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection du Rang Parent, rang Roy, du rang Viens et du chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 12 juin 2025;

ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 12 juin 2025.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres sur SEO pour la réfection du rang Parent, rang Roy, rang Viens et chemin de la grande Ligne.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 août 2025 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2025-06-120

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL
D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
SUR SEO POUR LE CHANGEMENT DE PONCEAU.**

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de remplacement de divers pontons;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 13 juin 2025;

ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 13 juin 2025.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres sur SEAO pour les travaux de remplacement de divers ponceaux;

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 août 2025 à 10h30 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2025-06-121

DÉCISION DU CONSEIL – MANDAT A THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR POUR L'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN RECOUS JUDICIAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a conclu une entente avec la compagnie 9431-4267 Québec inc. (Clinique santé Saint-Alphonse) visant la location d'un local dans l'immeuble appartenant à la Municipalité situé au 360, rue Principale ;

ATTENDU QUE selon l'entente, le bail venait à échéance le 28 février 2026 ;

ATTENDU QUE la locataire a omis de payer les loyers dus depuis le mois d'octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la compagnie a quitté les lieux sans aucun préavis donné à la Municipalité, avant même l'expiration du bail, et qu'elle a laissé des biens à l'intérieur du local pendant plusieurs mois ;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû, à la suite de différents avis transmis à la locataire, mandater une compagnie de déménagement afin de récupérer les biens laissés par la locataire et aller lui remettre à sa nouvelle adresse ;

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit de réclamer le paiement des loyers impayés et des frais encourus pour le déménagement des biens de la locataire vu son défaut ;

ATTENDU QUE malgré l'envoi d'une mise en demeure, les sommes dues n'ont toujours pas été acquittées;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater ses avocats pour entreprendre les procédures judiciaires requises contre la locataire afin de réclamer les sommes qui lui sont dues ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby mandate les avocats Therrien Couture Joli-Cœur, s.e.n.c.r.l. afin de déposer une demande introductive d'instance en recouvrement de deniers contre la compagnie 9431-4267 Québec inc. (Clinique santé Saint-Alphonse) devant l'instance appropriée pour le recouvrement des sommes qui lui sont dues ;

2025-06-122

DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ VOIRIE

Soumis au conseil : la directrice générale/greffière-trésorière fait rapport verbal au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de voirie, monsieur Mario Caron. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

2025-06-123

DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ VOIRIE

Soumis au conseil : la directrice générale/greffière-trésorière fait rapport verbal au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de voirie, monsieur Kevin Crête. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

2025-06-124

RÉSOLUTION GÉNÉRALE – SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR SIGNER TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ PROVENANT DES NOTAIRES, AVOCATS, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, BANQUES, GOUVERNEMENTS, ET AUTRES

ATTENDU QUE ce conseil désire adopter une résolution générale, afin de prévoir les signataires autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents officiels provenant des notaires, avocats, arpenteurs-géomètres, banques, gouvernements, et autres;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise à signer tous les documents officiels, pour et au nom de la municipalité, de la manière suivante :

1. *lorsqu'une seule signature est requise*, le maire monsieur Marcel Gaudreau et en son absence le maire-suppléant madame Suzanne Choinière sont autorisés et également la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard ou la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe Madame Vanessa Champagne Létourneau.
2. *lorsque deux signatures sont requises*, le maire monsieur Marcel Gaudreau et le maire-suppléant madame Suzanne Choinière sont autorisés, et en leur absence (s) sont également autorisés la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard et/ou la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe Madame Vanessa champagne Létourneau.

QUE cette résolution sera en vigueur tant qu'elle ne sera pas remplacée par une autre ou qu'une résolution spécifique soit adoptée.

2025-06-125

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ NO.1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CÉLINE ET SYLVAIN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de réfection de la rue Céline et Sylvain;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie pavage Maska inc par résolution;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 13 juin 2025 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.1 au montant de 449 210,74 taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2025-06-126

**DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.1 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RAPIÉCAGE DU
CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE**

Document : Recommandation de paiement no.1 du 13 juin 2025 reçue de Dave Williams, ing;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de rapiécage du chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Groupe Colas Québec inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 13 juin 2025 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.1 au montant de **88 617,24 taxes incluses.**

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

QUE cette résolution soit transmise à la municipalité d'Ange-Gardien.

2025-06-127

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL/ANNÉE 2025 ET
SUIVANTES**

ATTENDU QUE la municipalité doit rémunérer le personnel électoral et que cette obligation existe en vertu de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE ce conseil établit un tarif de compensation ou d'allocation de tous les membres du personnel électoral;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve le rapport et la politique de la directrice générale/greffière-trésorière en date du 17 juin 2025.

QUE le personnel électoral sera rémunéré suivant les tarifs autorisés.

QUE cette résolution fait force de Loi jusqu'elle soit remplacée par une autre.

2025-06-128

**AUTORISATION DU CONSEIL – CLUB 3&4 ROUES DE L'ESTRIE /
PERMISSION DE CIRCULER 2025-2026**

Reporté

2025-06-129

**DÉCISION DU CONSEIL – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CPE
L'AMUS'AILES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite que le CPE l'Amus'Ailes priorise à 100 % des places les enfants qui résident sur le territoire de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a versé un don de 15 000 \$ au CPE l'Amus'Ailes;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la signature de l'entente de partenariat proposé entre la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et le CPE l'Amus'Ailes quant à la priorisation des places en faveur des enfants qui résident sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

Que le conseil autorise, le maire, Marcel Gaudreau, ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière, Annie Lessard à signer tout document donnant effet à cette présente.

QUE cette résolution soit transmise au ministère de la Famille ainsi qu'au CPE l'Amus'Ailes.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois de mai 2025.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les membres du conseil municipal.

2025-06-130

**DÉCISION DU CONSEIL –AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NO.442-2025 PORTANT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **Benoît Isaia**, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement NO. 442-2025 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement NO. 442-2025 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.

QUE ledit projet de règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2025-06-131

**DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA CLÉMENT-CHOINIÈRE / PRIX DE
LOCATION DE LA GLACE ET SALLE POUR LA SAISON 2025-2026**

Document : Rapport préparé par Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la nouvelle grille tarifaire concernant la location de la glace et de la salle pour la saison 2025-2026 selon le rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, cultures et vie communautaire ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h40 jusqu'à 19h46.

2025-06-132

CLÔTURE DE LA SESSION

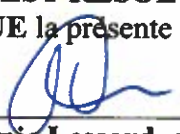
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

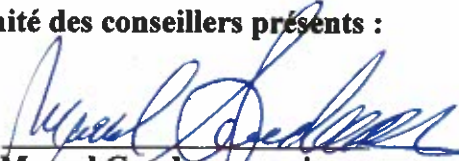
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h46.


Annie Lessard, d.g. et gref.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée